

la ville et communauté de Lyon, absen, la somme de deux cens six livres tz. pour payemen et acquictemen de pareille ordonnance audict confessant, suivant le mandat cy dernier escript et pour les causes y esnoncées. De laquelle somme de deux cens six livres tz. ledict sieur de Masso se contente et quicte et promet acquicter et faire tenir quicte ledict Pecoil et tous autres par promesse, serment, obligations de biens, soubzmission, renonciation et clauses nécessaires. Faict audict Lyon, avant midy, es mon estude et le troiziesme septembre mil six cens cinquante neuf, en presence de sieur Jean Baptiste Dumolin, chirurgien audict Lyon, et Pierre de l'Horme, clerc audict Lyon, tesmoings requis, signes avec ledict confessant. »

« DE MASSO, DUMOLIN, DE L'HORME, DE L'HORME, notaire royal. »

(Archives de la ville. Pièces justificatives de la comptabilité du receveur.)

En 1694 ou 1695, les frères Langlois, marchands imagiers en rue Mercière, firent un second tirage du grand plan de Maupin. Sur cette nouvelle estampe on y voit les édifices construits depuis 1659, tels que l'église des Oratoriens, rue Vieille-Monnaie, le petit édicule du pont du Change, et autres chapelles de couvents ou de pénitents qui ne figurent pas au premier tirage.

Au milieu de la place des Terreaux, une élégante fontaine à deux vasques superposées remplace la pyramide que l'on remarque sur le plan primitif. Enfin les blasons des prévôt des marchands et des échevins sont supprimés dans le cartouche qui ne contient plus, avec les armes de France et de Navarre, que celles de François de Neufville, d'Alphonse de